

L'activité économique et culturelle de Beuvardes

LES BOIS COMMUNAUX:

80 hectares environ appartiennent à la commune, ces bois ont trois objectifs:
Une source de revenu, on abat de temps à autre quelques beaux chênes, frênes et peupliers qui sont vendus au mieux.

Une réserve de gibier, gérée par la société de chasse, sous le regard attentif de l'office national des forêts.

Les affouages qui permettent à quelques bûcherons de faire un peu de bois de chauffage.

Nous avons constaté que le taillis à abattre était de plus en plus petit, ce qui en résulte à de faible rendement pour les affouagistes.

Que se passe-t-il dans nos bois?

D'après les avis des spécialistes officiels et habitants de la commune, qui connaissent bien notre forêt: Notre bois s'épuise petit à petit, et depuis fort longtemps.

Nous avons contacté les responsables de l'O.N.F. qui sont en train de faire un recensement très précis de notre patrimoine forestier.

Puis ils nous proposeront sans doute un nouveau mode d'exploitation

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant, quand une décision sera prise

Au fait, savez-vous que dans ce bois, il y a quelques animaux rares et protégés!

⇒ des tritons crêtes

⇒ des crapauds sonneurs à ventre jaune.

Une étude très importante, sur le plan européen, est en cours pour que ces animaux soient efficacement protégés. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Cette année encore Beuvardes veut se distinguer, se présenter au jury des maisons fleuries et des jardins aux couleurs chatoyantes.

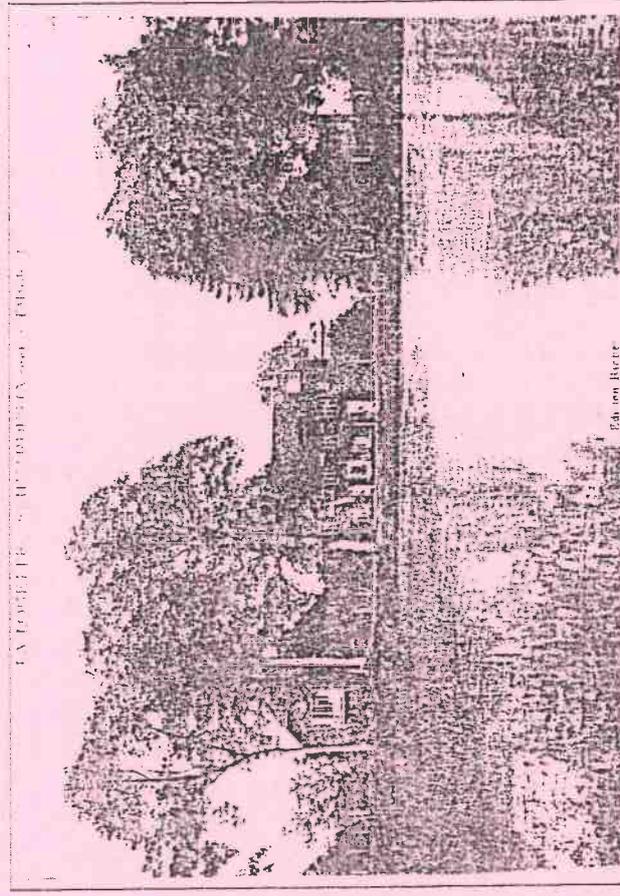
Le jury passera en Juillet.

Nous voudrions remercier toutes les personnes qui participent activement et financièrement au fleurissement du village.

- ◆ Mme Anne-Marie DEVOLFE, qui fleurit toute les entrées du village.
- ◆ Mme & Melle RICHARD qui ont planté les deux plates bandes sur la place jouxtant la cantine.
- ◆ Mme Marie BION qui fleurit la haute laine.
- ◆ Mme Eugénie CARMOND qui a fleuri le foyer rural.
- ◆ Mme Monique VERNIER qui a fleuri la Mairie.

BEUVARDES

UN VILLAGE ET UN JOURNAL



N°6. Juillet 1997

Editorial

L'un des rôles importants du Conseil Municipal est l'établissement et le vote du budget. Pour 1997, il est prévu :

| |
|-------------------------|
| En Fonctionnement |
| Dépenses: 1.829.511 frs |
| Recettes: 1.830.273 frs |

| |
|-----------------------|
| En Investissement |
| Dépenses: 761.162 frs |
| Recettes: 761.162 frs |

Les comptes sont équilibrés en investissement et marquent un suréquilibre en fonctionnement de 762 francs. Les remboursements des emprunts en cours sont bien entendus prévus dans les dépenses. Nous avons 15 dossiers d'emprunts et devons payer 226.027 frs en capital et intérêts. En 1996, nous avons remboursé 254.660 frs. Nous envisageons et espérons rembourser par anticipation un prêt de 302.000 frs, cela nous ferait gagner 19.150 frs d'intérêts. L'an prochain Grâce à l'action menée par Mr DUTREUIL, nous pourrions renégocier en Septembre 2 emprunts d'un montant total de 140.000 frs. Nous espérons pouvoir faire diminuer les intérêts qui ont été négociés à l'époque à 12,25 %.

Les principaux travaux envisagés:

- Aménagement de la cuisine et confection de 2 chariots pour ranger les tables du foyer rural mise en place d'une barrière séparatrice entre le terrain scolaire et le foyer rural.
- Aménagement de la salle St Cécile - Réfection du parquet aux archives de la Mairie - Réparation du pignon de l'église - Nettoyage et peinture du monument aux morts de la tombe de Mr HUIE - Mort pour la France en 1916, des portes et grilles du cimetière (2 couches) - Réparation et peinture du plafond de la salle du club 3ème âge de la bibliothèque et de la salle du photocopieur à la Mairie.

Les impositions locales:

Nous verrons ce chapitre où combien déficitaire, en 2 votes: (1) Les impositions pour la commune (2) Les impositions pour la communauté de communes.

Les impositions communales: Elles seront en augmentation cette année de 35.000 frs pour la commune

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Taxe d'Habitation | = 10,63 % |
| Foncier bâti | = 8,51 % |
| Foncier non bâti | = 18,43 % |
| Taxe professionnelle inchangée | = 10,65 % |

Par contre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est supprimée.

Cette augmentation nous est imposée par la législation en cours. Toute dépense prévisible doit être mentionnée dans le budget.

Depuis 1993, La Mairie est traitée en justice par une ancienne employée - Nous devons être confronté à un 3ème Tribunal (les 2 premiers se sont déclarés incompetents). Nous devons donc prévoir le financement des 56.000 frs demandés par la plaignante majorés des honoraires d'un avocat imposé pour une telle juridiction. Soulignons que cette affaire soit rapidement terminée et notre bon droit reconnu.



Le Currier Berrardois

Naissance :

Greg SACHER né le 28 Mars 1997, au Qué Pimart

Mézés :

Monsieur HUMBERT Gilles, est survenu tragiquement le 04 Avril dans 52 ème Année.

Madame Bourcier Marie - Louise s'est éteinte le 01 Mai dans sa 85 ème

Année

Monsieur PRIEUX Bernard s'est éteint le 07 Mai dans sa 77 ème Année

Monsieur BOE Léon s'est éteint le 14 Mai dans sa 97 ème Année

Nouveaux arrivées:

Nous souhaitons la bienvenue à:

Mme MALASSENET & Mr LEMOINE qui viennent d'arriver au 4 route de Château-Thierry.

CONFESSION:

Un jeune femme dans le confessionnal:

- Monsieur le curé,
- Oui, mon fils!
- Bénissez - moi car j'ai péché.....
- Et qu'avez - vous fait mon fils ?
- J'ai fait l'amour avec une femme.
- Faut - ce contre son gré ?
- Oh non... c'était simplement contre le mur.....

SAASIE:

Affolée une petite fille ouvre la porte de la salle de bains et dit à sa mère:

* Maman, maman ! Il y a un monsieur en bas. Je crois que c'est un huissier

* Très bien ! Dis lui de prendre une chaise, j'arrive.....

* Mais maman, ce n'est pas une chaise qu'il veut prendre mais tout le salon....

LES INFOS de Beuvardes

LOCATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL

Cette salle ne peut être louée à deux personnes différentes, le même jour. Elle est réservée au particulier, dès que les arrihes sont versés.

Dans sa dernière réunion, le conseil municipal confirme, que les arrihes versés, ne sont pas restitués dans le cas où "le locataire" n'utilise pas cette salle.

Il a va de même pour les associations Beuvardoises, qui si elles se désistent ou n'utilisent pas cette salle devront payer 50% du prix de la location.

Notre salle est de plus en plus demandée, Retenez la le plot possible pour pouvoir choisir votre date.

Quand vous utiliserez la salle, vous pourrez apercevoir au bas de la baie vitrée que nous avons mis une glace sans tain, vous êtes ainsi chez vous, on peut vous voir de l'extérieur.

Nous vous demandons de respecter cette salle, ainsi que les plantations devant le foyer rural de telles sortes que les enfants savent vite échapper à la surveillance de leurs parents.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES.

Que faut-il faire pour s'inscrire ?

Il suffit de venir en Mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille, le cas échéant, de l'ancienne carte d'électeur, entre le 1er Septembre et le 31 Décembre, mais vous ne pourrez voter qu'en Mars terminent le 31 Décembre, mais vous ne pourrez voter qu'en Mars suivant (*s'il y a des élections*). Il faut deux mois à l'N.S.E.E. pour vous inscrire dans la commune, et de radier le cas échéant de la précédente. Aucun électeur ne doit pouvoir voter à deux endroits différents.

Plus tard vous recevrez votre carte d'électeur, que vous n'oublierez pas de signer. Elle vous permettra d'accomplir vos devoirs électoraux.

En France, nous avons de la chance de pouvoir voter dès 18 ans. Mais comme tout bon Français qui se respecte, nous rouspétons dès le lendemain des résultats. Savez-vous que près de 30% des citoyens ne votent pas? soit près de une personne sur trois.... Et tout a fait par hasard, ne serait-ce pas ces gens là qui critiquent le plus après les

Voilà pourquoi nous augmentons les impôts communaux de 35.000 fr.
La communauté de communes

Elle commence à être opérationnelle et a pris en charge :

| | |
|-----------------------------------|--------------------|
| Ramassage des ordures ménagères : | 141.000 frs |
| Collège de Fère en Tardenois : | 9.606 frs |
| Halle des sports de Fère : | 15.429 frs |
| Syndicat de l'Ourcq Amont : | 7.680 frs |
| TOTAL : | 173.715 frs |

Les recettes envisagées, par prélèvement d'impôts sont les suivantes:

| | | |
|----------------------|--------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 2,80 % | 43.078 frs |
| Foncier bâti | 2,63 % | 34.690 frs |
| Foncier non bâti | 4,71 % | 14.601 frs |
| Taxe professionnelle | 1,34 % | 10.023 frs |
| TOTAL | | 102.392 frs |

La différence entre dépenses et recettes est compensée par des subventions réservées aux communautés de commune par l'état.

• D'un côté, la commune augmente les impôts de 35.000 francs (Tribunal) et de l'autre la suppression de la Taxe des ordures ménagères fait faire une économie de 71.323 francs. Nous sommes donc bénéficiaire de 36.000 francs, ces économies se trouvent sur notre feuille d'imposition par la suppression des ordures ménagères.

F.V

LES DESORDRES DU FOYER RURAL:

C'est le terme usuel utilisé pour nommer les défauts de construction, par les architectes. Pour le Foyer Rural de Beuvardes, il s'agit d'infiltration d'eau par les gaines de ventilation. Ces fuites d'eau ont endommagé cinq dalles chauffantes du plafond. Nous n'oublions pas ce problème, et espérons avoir satisfaction dans quelques semaines.

Mais en aucun cas, les désordres dont j'ai parlé, ne visent l'Association Foyer Rural. Cette association organise avec succès de nombreuses et distrayantes activités: Belotes, lotos, bals, randonnées, etc. etc. Encouragez les bénévoles en venant très nombreux à ces activités.

FV



Les activités de Beauverdes

Randomnée Pédestre du 08 Juin:

Le départ a eu lieu vers 9 heures de la place de la Mairie. Nous avons débuté par la traversée des bois de la Tournelle avec la visite du monument entouré par de centaine d'arbres déployant leur feuillage comme une ombrelle, protégeant des ultra-violets ce site merveilleux. Le déjeuner a eu lieu à la Sablonnière situé sur le commune de Coincy, après cette halte bien animée, nous avons pris la direction de Villeneuve/Fère pour rejoindre avec tant de péripie Beauverdes vers 17 heures. Nous tenons à remercier Mme Anne - Marie DEWOLLE qui a assuré l'intendance et à Melle Catherine RICHARD qui nous a aidé à la reconnaissance et au tracé de ce parcours d'environ d'une quinzaine de kilomètre, des remerciements à Monsieur DIE MASSARY, aux communes de Coincy et Villeneuve/Fère qui nous ont permis d'emprunter les sentiers.

Tir à l'Arc:

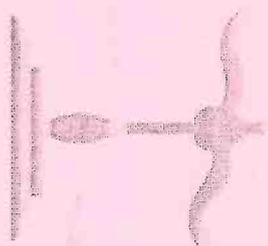
Nous avons le plaisir de vous part que Monsieur Pascal DUSSAUSSOY a été l'un des rares lauréats au diplôme d'état d'instructeur de tir à l'Arc. Toutes nos félicitations au récipiendaire. Que les enfants profitent au maximum des connaissances toutes fraîches de ce nouveau moniteur.

Allô 18:

Le dimanche 18 Mai 1997 a eu lieu à Chézy sur Marne le festival des Sapeurs - Pompiers du Sud de l'Aisne ce qui a permis de rassembler plusieurs Centre de Secours, Centre de Premiers Interventions ainsi que des jeunes sapeurs cadets. Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur, ce fut l'occasion aux pompiers du C.P.1 de Beauverdes de prendre la première position aux épreuves de secourisme et manoeuvres incendies. Nous les félicitons encore pour leur performance
En 1998, ce festival se déroulera à Beauverdes, nous espérons qu'il y aura de nombreuses personnes à encourager nos sapeurs - pompiers.

Cascade du 08 Mai:

La cascade de voitures présentée par l'Entreprise de cascade Michel ARRIGHI n'a pu être organisée pour la cause suivante: le principal acteur ne pouvait assumer sa représentation; ils nous ont affirmé qu'ils seront parmi nous l'année prochaine.



Les problèmes de Beauverdes

Vandalisme:

Encore ! Encore ! et toujours - - - -
Honte soit sur la personne qui a volé des plantes tout près de la benne à verre. Ce n'est sans doute pas un enfant. Osera-t-on accuser la jeunesse pour ce larcin ?

Civisme:

Avis aux moteurs thermiques, qui équipent nos tondeuses, débroussaillouses motobineuses, baux de scies, etc.....
Tous ces bons matériels qui nous rendent bien service, sont, ne l'oublions pas, bruyant pour le moins et même quelquefois pétaradant !!!
Serait - ce de l'utopie, si dans la mesure du **POSSIBLE**, les dimanches et jours fériés, ces bonnes machines pouvaient se taire, un peu plus longtemps le matin, pendant le repas de midi et puis, peut - être la sieste !!!
Au fait est - ce le bruit ou le silence qui est d'or ???

Sous aux chardons, c'est l'époque !!!

N'oublions pas que la destruction des chardons est rendue obligatoire et ce avant leur floraison, par arrêté préfectoral code pénal art - R 26/15° -
Dans l'intérêt de tous, ne laissons pas ces plantes nuisibles se propager.

